

## L'avenir du Réseau syndical de coopération au développement (RSCD)

Helsinki 10-12 mai 2010

### CONTEXTE

- ✓ Dans le cadre de l'évaluation de l'expérience du RSCD après deux ans d'action
- ✓ En préalable au 2<sup>nd</sup> Congrès de la CSI sur sa politique de coopération au développement
- ✓ En complément des propositions de renouvellement de la coopération avec l'UE sur la mise en réseau et le développement des capacités

#### Évaluation de l'expérience après deux ans d'action (éléments)

- Les syndicats sont reconnus en tant qu'acteurs du développement par les grandes institutions
- La reconnaissance opérationnelle est insuffisante (financement des projets à l'échelon national et mondial)
- Les connaissances sur l'organisation internationale du développement se sont élargies et les difficultés institutionnelles se sont réduites
- Les syndicats ont trouvé leur place au sein des dialogues menés à l'échelon international et européen et sont reconnus au sein des principales plateformes d'OSC
- L'implication des membres du Réseau dans le travail de plaidoyer pourrait s'améliorer
- Un nombre limité de séminaires a été organisé en vue de sensibiliser les membres et de former certains d'entre eux aux instruments et méthodologies
- Le flux d'information entre Bruxelles et les membres s'est amélioré, mais le partage d'information est encore insuffisant de la part des membres.
- Les connaissances sur les politiques nationales et les mécanismes de soutien nationaux ont été renforcés, mais les capacités continuent d'être sérieusement insuffisantes dans les nombreux pays/régions
- Le soutien multilatéral n'a pas encore atteint son plein potentiel dans le contexte d'une approche partagée sur la coopération syndicale au développement

- Des efforts ont été déployés pour créer des programmes reposant sur un financement commun sectoriel, mais avec un succès relatif (Droits humains et syndicaux, VIH-sida, Secteur informel, Migrants, etc.).
- L'évaluation par les membres est positive et il y a un intérêt reconnu pour l'approfondissement et le renforcement des expériences sur « l'appropriation partagée de la coopération syndicale au développement »

### *Questions de discussion sur l'évaluation : Identifier le RSCD*

- *Le Réseau est-il pertinent et viable ?*
- *Comment évaluez-vous la prestation des interventions/activités du programme (séminaires, conférences, réunions, publications, autres, etc.) ?*
- *Le Réseau a-t-il influencé votre gestion des programmes de développement ? (Procédez-vous différemment ou adoptez-vous une approche alternative ?)*
- *Le Réseau a-t-il contribué à améliorer la situation de la coopération syndicale au développement dans le Sud ?*
- *Quels ont été les changements les plus importants dans le contexte général qui ont préoccupé ou doivent préoccuper le Réseau ?*

### Nous proposons d'aborder quatre questions sur l'avenir du Réseau

1. COMPOSITION ET STATUT DU RÉSEAU
2. VISION, MISSION ET OBJECTIFS DU RSCD
3. PRIORITÉS DU FUTUR PLAN D'ACTION
4. ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION

## 1. COMPOSITION ET STATUT DU RÉSEAU

- Le Réseau est une plateforme ouverte qui vise une « appropriation partagée de la coopération syndicale au développement ». Il inclut des confédérations nationales affiliées à la CSI, des organisations de solidarité liées aux organismes affiliés, des organisations régionales et les Fédérations Syndicales Internationales.
- Le Réseau a commencé en tant que forum d'organismes affiliés/organisations de solidarité au sein de la CSI et il a été progressivement élargi pour inclure tous les partenaires syndicaux intéressés suite à une opportunité de financement du Réseau par l'UE. Cette dernière nous a en particulier permis

d'accroître la participation des régions, de structurer le Réseau, d'améliorer la régularité de ses activités et de créer une structure d'appui (secrétariat).

- Le Réseau a établi des relations de travail avec le TUAC (OCDE) ainsi qu'un bureau de représentation à New York (ONU).
- Les relations sur la coopération au développement n'ont pas encore été développées avec l'OIT (ACTRAV et autres organismes).

### **La composition actuelle soulève un certain nombre de questions qui doivent/pourraient être examinées**

- Les organismes affiliés à la CSI ne sont pas tous membres du Réseau ; seuls les pays nordiques/donateurs » sont représentés individuellement et parmi eux, plusieurs partenaires importants manquent à l'appel (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Allemagne) bien que certains d'entre eux soient « représentés » par leurs organisations de solidarité
- La plupart des organisations de solidarité participent au Réseau, mais de différentes manières : certaines s'associent à des organismes affiliés, d'autres représentent des organismes affiliés et d'autres encore sont complètement absentes
- Les régions sont représentées à travers l'organisation régionale ; aucun organisme affilié du Sud ne participe directement au Réseau. Cet état de fait crée un déséquilibre marqué dans la participation et l'appropriation.
- Si certaines Fédérations Syndicales Internationales et le TUAC participent au Réseau, leur niveau d'« appropriation » n'est pas toujours visible (à nos yeux et aux leurs), du fait que le Réseau est placé sous la direction de la CSI.
- Il n'y a aucun lien direct avec la CES même si certaines des questions se recoupent nettement et doivent trouver leur place dans un plan d'action commun
  - Coopération ACP et instruments de développement géographique
  - Dialogues interrégionaux (UE-Afrique ; UE-Amérique latine/sous-régions ; ASEM)
- Il est difficile de définir le statut du Réseau au sein de la CSI, ou, plus largement, du mouvement syndical. Pour la CSI, il s'inscrit à ce jour dans son plan d'action sur le Nouvel internationalisme.

### **« Options » de discussion sur l'adhésion et le statut**

- ***Les membres/donateurs et organisations de solidarité doivent être tous encouragés à adhérer au Réseau***
- ***Les régions doivent être plus largement représentées selon la structure de leurs propres réseaux***

- *Les Fédérations Syndicales Internationales et le TUAC doivent être pleinement intégrées*
- *La coordination et la coopération avec le travail de la CES sur certains instruments de développement de l'UE doivent s'améliorer et des synergies doivent être élaborées pour les autres actions (dialogues interrégionaux)*
- *Sans le transformer en une structure formelle (au sein de la CSI ou du groupement Global Unions), nous pouvons envisager le Réseau comme une structure de coopération « partagée » responsable devant les différentes parties prenantes et leurs électeurs. Le Réseau pourrait continuer à fonctionner sous la direction de la CSI. Une présidence volontaire pourrait assurer la direction inclusive nécessaire et permettre une représentation ajustée aux spécificités des questions de coopération syndicale au développement.*
- *Comment les réseaux régionaux doivent-ils « se rapporter » au réseau mondial en termes de composition et de représentation ?*
- *Les ressources doivent être diversifiées pour garantir une « appropriation authentique » de la part des organisations externes à l'UE.*

## 2. VISION, MISSION ET OBJECTIFS DU RSCD

### Vision



Lors du congrès fondateur de la CSI, nous avons déclaré que « **la confédération assume la tâche de lutter contre la pauvreté, la faim, l'exploitation, l'oppression et l'inégalité, par l'action internationale, selon les conditions posées par l'économie mondialisée, pour le bien de la gouvernance démocratique...** »

**La mission** du Réseau est de *renforcer le partage des pratiques et politiques de la coopération syndicale au développement, lesquelles contribuent efficacement à l'accomplissement de la vision aux niveaux national, régional et international.*

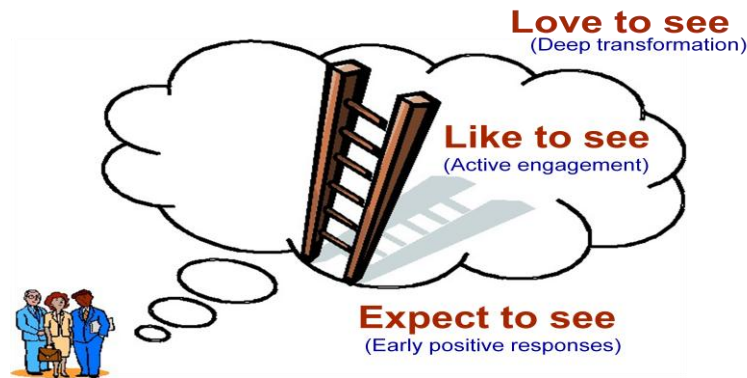


## **Objectifs**

1. Assurer le partage efficient et l'appropriation des stratégies de coopération au développement au sein du mouvement syndical, en réunissant de manière inclusive tous les acteurs syndicaux pertinents.
2. Promouvoir la légitimité du plaidoyer partagé, sur les politiques de coopération au développement (notamment l'agenda pour le travail décent / le pacte mondial pour l'emploi et l'appropriation démocratique), auprès des institutions internationales, régionales et nationales pertinentes, ainsi que la participation du mouvement syndical au sein des enceintes internationales d'OSC appropriées.
3. Fournir des informations et des connaissances par une stratégie de communication efficace, le développement des capacités, la recherche et la formation.

## **Résultats escomptés**

1. Le Réseau sera doté d'une structure opérationnelle pérenne et d'un plan d'action dans toutes les régions ainsi qu'à l'échelon mondial.
2. L'agenda syndical pour le travail décent / le pacte mondial pour l'emploi et l'appropriation démocratique seront reconnus et intégrés dans les déclarations, accords et stratégies de mise en œuvre des grandes politiques de coopération au développement.
3. La communication et le développement des capacités seront assurés de manière régulière et structurée en tant que conditions préalables à la mise en œuvre de la stratégie syndicale pour le développement.
4. Le rôle moteur assuré à l'échelon national par les syndicats dans l'évolution économique et sociale et dans la gouvernance démocratique aura permis d'améliorer les mécanismes décisionnels de lutte et de prévention contre la pauvreté.



**Nous comptons voir (des réactions rapides et positives) – Nous souhaitons voir (des engagements actifs) – Nous aimerions voir (des transformations profondes)**

## **Rôles et fonctions du RSCD :**

1. Le Réseau a un **rôle de facilitateur à jouer** (descendant/en interne) et il doit soutenir l'action de ses membres, soit en permettant et suscitant des synergies, soit en offrant des occasions de réunions, des informations, des formations, le développement des capacités et d'autres initiatives de soutien
  1. Rassembler les acteurs syndicaux en *une communauté* de praticiens et d'agents politiques
    - Approfondir notre identité (commune) et nos valeurs partagées en qualité d'acteurs du développement
  2. *Faciliter* les synergies en déployant des efforts communs pour *l'échange et la formation* et *accroître l'efficacité* de nos travaux de coopération
    - Séminaires, bulletins d'information, portail du RSCD, recherche
  3. *Assurer* l'accès aux ressources et permettre aux compétences externes d'être utilisées ; apporter notre expérience aux partenaires externes
    - Financement conjoint de projets par l'intermédiaire de bailleurs de fonds internationaux (UE, OIT, Groupe des donateurs, etc.)
    - Financement sectoriel commun ou soutien coordonné à des actions spécifiques (Droits humains et syndicaux, etc.) à l'échelon mondial, régional ou national
    - Évaluation externe et recherche
2. Le Réseau doit jouer un rôle **en tant qu'agent de changement** (ascendant/en externe), en apportant un nouvel élan aux expériences de ses membres (échanges sur les pratiques) et / ou les transposer dans des politiques ou approches communes, soit dans le domaine politique (plaidoyer), soit dans les pratiques liées au développement (partage des actions et projets de « solidarité/développement »).
  1. *Cartographie et organisation de l'information et des connaissances*
    - Base de données

- Évolution des politiques
- Méthodes
- Opportunités

2. *Présenter les messages et politiques du RSCD aux partenaires étrangers à l'échelon national, régional et international (en coopération avec les membres/partenaires pertinents)*

- Délégations communes aux événements internationaux liés au développement
- Représentation dans les plateformes et institutions internationales appropriées et retours d'information
  - Better Aid et Open Forum
  - OCDE-CAD ; ONU ; UE, etc.
  - OIE et OIT

3. *Réunir ses membres pour assurer la légitimité de l'approche syndicale au développement et des pratiques de la coopération syndicale au développement et avoir la capacité de rassembler d'autres partenaires autour des priorités syndicales sur le développement.*

### **« Questions » de discussion sur la vision, la mission, les objectifs et les rôles/fonctions du RSCD**

- *Les composantes de la vision, de la mission et des objectifs, et les résultats escomptés, reflètent-ils les objectifs mondiaux du Réseau ? Comment classez-vous les résultats en termes de durée à court, moyen et long termes ?*
- *La description des rôles et des fonctions du Réseau est-elle utile et reflète-t-elle l'action que doit mener le Réseau ?*

## **3. PRIORITÉS DU FUTUR PLAN D'ACTION**

### **1 CONSOLIDER ET AMÉLIORER LES RÔLES ET LES FONCTIONS DU RÉSEAU**

- Cartographie et base de données sur les initiatives de la coopération syndicale au développement. Les efforts passés ont été souvent inefficaces par manque d'intérêt général et de compréhension des différents acteurs. Il devient toutefois de plus en plus important de pouvoir prouver la qualité et la portée de notre coopération syndicale au développement. Cette action devra être l'objet d'un engagement plus spécifique et plus consciencieux au niveau du personnel. Ses premières phases d'application doivent être visibles dès l'exercice 2010, conformément au plan d'action 2009-2010.
- Améliorer le contenu et l'utilisation du bulletin d'information et des supports web connexes (portail). L'adoption d'une approche plus globale à l'égard de l'utilité et de la facilité d'utilisation des informations et documentations revêt une importance cruciale au regard de l'accroissement

du niveau de l'engagement, de la complexité et de l'interaction grandissantes des niveaux concernés (échelons national, régional, international), si l'on veut renforcer l'action opportune et appropriée de tous les membres concernés. Les instruments actuels doivent également améliorer l'interaction et la participation des membres, lesquels doivent, par ce travail collectif, permettre la compréhension de même que l'apprentissage entre pairs, et ainsi édifier des approches, positions et stratégies communes.

- Permettre une interaction plus régulière et plus stable entre l'engagement syndical national sur les questions de développement et les engagements régionaux et internationaux. Le Réseau doit être en mesure de déceler les principaux sujets d'intérêt des membres pris dans leur diversité, et développer les capacités de travail liées à l'interaction entre les politiques nationales et internationales (qu'elles soient au niveau politique comme la Déclaration de Paris ou l'AAA ; au niveau financier comme les politiques des gouvernements nationaux ou régionaux sur la décentralisation, l'harmonisation et la concentration ; au niveau de l'accès aux sources de financement nationales, etc.).
- Diversifier le soutien (financier) apporté au Réseau dans le but d'accroître sa viabilité et son indépendance. Le Réseau actuel est financé par une subvention unique de l'UE à hauteur de 60 % environ. Cette situation met en danger la pérennité du Réseau. La diversification peut prendre différentes formes et doit être soigneusement évaluée :
  - i. En tant que réseau, nous pouvons établir de nouveaux types de partenariats avec des pays donateurs, pris individuellement ou collectivement (financement collectif), comme c'est par exemple le cas avec l'Espagne.
  - ii. Nous pouvons nous assurer un financement de projets complémentaire en ayant recours aux ressources des membres, des organisations de solidarité ou d'autres organismes, selon leur capacité à inclure certaines activités du Réseau dans leurs programmes de financement.
  - iii. Nous pouvons envisager une contribution de la part des membres, soit sur une base volontaire, soit sous la forme d'un engagement formel de coopération. Les membres pourraient participer aux frais d'organisation liés aux activités et réunions et contribuer ainsi directement au budget.

## 2 ASSURER LA POSITION DES SYNDICATS EN TANT QU'ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELON NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

- Créer des réseaux régionaux ou sous-régionaux dans les régions afin de **favoriser le développement des capacités** liées à l'engagement des acteurs syndicaux nationaux dans les politiques de développement. Cette action sera l'objet d'un plan de travail spécifique qui sera établi en coopération avec les organisations régionales.
- Renforcer la présence et améliorer la représentation syndicale dans les débats politiques. À l'heure actuelle, l'interaction est insuffisante entre les membres et le secrétariat au sujet de la représentation et de la participation du mouvement syndical dans les débats politiques. Nous



avons mené des efforts conséquents pour mobiliser les affiliés en faveur du Forum de haut niveau d'Accra et de la conférence de Doha sur le financement du développement. Ces initiatives n'ont cependant reposé ni sur une interaction continue ni sur un suivi entre le siège / la CSI et les membres. La participation a été temporaire et informelle.

- Assurer l'intégration de l'agenda pour le travail décent et de l'appropriation démocratique dans les politiques et stratégies. Là encore, le principal défi consiste à assurer une interaction efficace entre les déclarations et engagements internationaux d'une part, et les plans stratégiques et mises en œuvre au niveau des pays d'autre part. Nous devons être en mesure de suivre la concrétisation, ou l'absence de concrétisation, de ces engagements au niveau local.

### 3 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION SYNDICALE AU DÉVELOPPEMENT

- Faire avancer les discussions sur les orientations, directives et indicateurs relatifs à l'efficacité de la coopération syndicale au développement. Les travaux produits à ce jour par le plan de travail 1 fournissent un socle solide à l'élaboration de futures politiques par le Réseau RSCD sur ces questions. Il faut aussi attirer l'attention sur la « transposition » politique des conclusions établies afin de permettre un changement de comportement et un engagement durables.
- Fournir les connaissances, échanges et formations sur les méthodologies appropriées de la coopération syndicale au développement, en coopération avec les membres, les régions, les organisations de solidarité et les fédérations syndicales internationales (GUF). Le Réseau doit, comme par le passé, fournir des formations pertinentes et des occasions d'échange sur des sujets communs liés aux pratiques et difficultés des pays. Nous pouvons envisager des formations « décentralisées » en ouvrant les actions nationales aux autres organisations, ou en « internationalisant » certaines de nos recherches et formations. La coopération et la synergie avec l'OIT doivent être recherchées pour les aspects liés à la mise en œuvre de l'agenda pour le travail décent, et pour la question de l'appropriation démocratique en tant qu'élément fondamental de la gouvernance sociale et économique.

## 4. ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS POUR LE PLAN D'ACTION

### Examen des méthodes de travail du Réseau.

Les méthodes suivies actuellement par le Réseau incluent trois réunions de réseau (incluant une grande conférence annuelle) et trois plans de travail. Suite aux discussions de suivi et d'évaluation, ayant eu lieu à Rüno et à Madrid, la viabilité des plans de travail a été remise en question au regard des résultats et de la question concrète de « la fin de tâche ». Bien qu'elles aient été importantes lors de la période initiale pour introduire le mouvement syndical dans le cercle des acteurs de la coopération au développement, les conférences ont clairement atteint leurs limites, tant pour la valeur ajoutée éventuelle de leurs résultats à venir que pour l'investissement exceptionnel qu'elles représentent en ressources humaines et financières. Nous souhaitons donc proposer le programme suivant : *le Réseau se réunirait* au complet, en incluant tous ses membres, les organisations de solidarité, le GUF ainsi qu'une représentation plus conséquente des régions, *deux fois par an*. Les conférences ne seront programmées qu'en temps opportun et sans nécessairement suivre une « logique de présidence » (rendue de toute manière obsolète par le nouveau Traité). Les réunions du

Réseau constitueraient une sorte d'assemblée pour le RSCD, laquelle adoptera les mesures organisationnelles et les positions politiques qui seront proposées soit par le secrétariat, soit par l'une des structures opérationnelles<sup>1</sup>. Dans l'intervalle séparant les réunions, le travail lié aux questions mondiales ou spécifiques sera poursuivi par des groupes de travail, des équipes spécialisées ou des réunions d'experts. Cette initiative facilitera aussi l'interaction qui repose sur des engagements concrets à l'échelon national ou international. Les groupes de travail se réuniront indépendamment les uns des autres et établiront leur propre programme d'action (lequel sera suivi par la réunion du Réseau). Ils seront ouverts à tous les membres intéressés, aux organisations de solidarité, aux régions et aux FSI.

- i. Un premier **groupe de travail** peut s'axer **sur les principes, directives et indicateurs**. Il aura pour objectif déclaré l'élaboration d'une ou de plusieurs présentation(s) de position sur ces questions d'ici à fin 2011 (voir le plan d'action révisé sur les Principes<sup>2</sup>). Ce groupe de travail doit également envisager d'assurer, avec l'Open Forum, le suivi de l'efficacité des OSC et des activités afférentes. Au-delà des questions immédiates relatives aux pratiques de la coopération syndicale, celle qui a trait à l'impact social de notre coopération doit être traitée (par rapport aux progrès réalisés dans l'Agenda pour le travail décent et l'Appropriation démocratique par exemple)
- ii. Le second groupe de travail sera un « **groupe de travail politique** » qui assurera le suivi de l'agenda pour le développement et le compte rendu aux réunions du Réseau. Ce groupe sera chargé de suivre et de soutenir le travail de la CSI au sein du CAD-OCDE et de l'ONU, ainsi que les questions politiques soulevées au sein de la plateforme Better Aid qui réunit des OSC.
- iii. Un troisième **groupe « ad hoc »** assurera **le suivi et le contrôle du dialogue structuré** avec l'UE et de **toutes les questions liées aux instruments de l'UE** (IEDDH, Éducation au développement, etc.). Il pourra se composer d'organisations intéressées émanant d'États membres de l'UE, d'organisations régionales considérées comme que partenaires d'appui dans les régions, du GUF et d'autres organismes.
- iv. Un **groupe organisateur** doit prendre en charge la mise en œuvre de la stratégie sur le développement des capacités avec les régions (voir annexe I).
- v. Un groupe de Suivi et d'Évaluation doit régulièrement évaluer les progrès du Réseau ainsi que ses forces et ses faiblesses institutionnelles, y compris ses capacités et ses ressources.

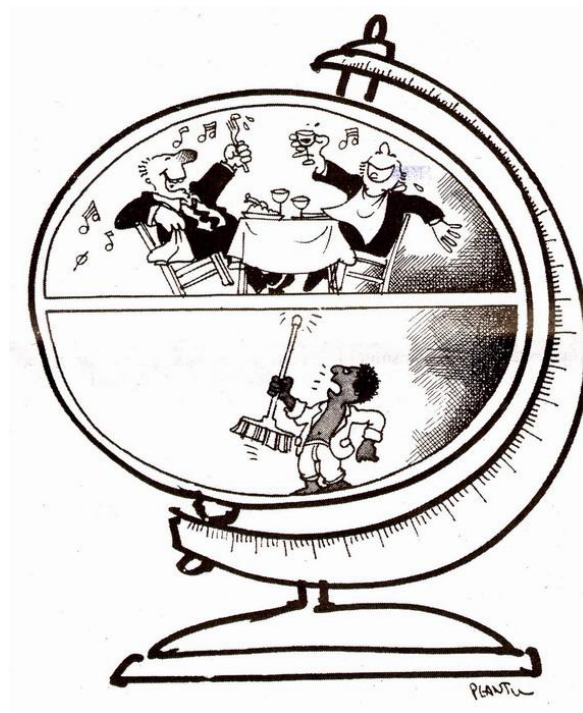
### **Questions de discussion sur les priorités et les activités du futur plan d'action.**

- **Les priorités et activités proposées sont-elles pertinentes pour votre organisation et trouvez-vous qu'elles sont appropriées à la CSI / au Réseau en général ?**

<sup>1</sup> La question de la « responsabilité » peut être résolue par l'établissement d'une relation « à responsabilité multiple » avec les électeurs de chacun des acteurs (Conseil général de la CSI, organisations de solidarité individuelles et GUF).

<sup>2</sup> Voir le lien [http://www.ituc-csi.org/IMG/doc/UPDATED\\_WORK\\_PLAN\\_ON\\_TRADE\\_UNION\\_DEVELOPMENT\\_EFFECTIVENESS-2.doc](http://www.ituc-csi.org/IMG/doc/UPDATED_WORK_PLAN_ON_TRADE_UNION_DEVELOPMENT_EFFECTIVENESS-2.doc)

- Pouvez-vous souscrire aux domaines prioritaires du Réseau qui ont été définis ? Souhaitez-vous ajouter ou changer des priorités ?
- Les groupes de travail proposés couvriront-ils les principaux sujets d'intérêt de votre organisation ?
- Seriez-vous prêts à prendre la direction de certaines activités de formation ou de recherche ?
- Quelle est votre position sur la difficulté liée à la pérennité financière du Réseau, telle qu'elle a été soulignée, et quelles sont les solutions possibles pour diversifier nos ressources ? Seriez-vous prêts à accueillir des activités du RSCD sur la base d'un partage des coûts ? Existe-t-il, au cours des prochains mois, des possibilités d'introduire des programmes spécifiques dans votre pays pour permettre un financement complémentaire des activités du RSCD ?



## Annexe I

### **Développement des capacités dans le Sud : une priorité pour la stratégie du Réseau**

**Le Réseau veut en définitive contribuer à renforcer l'impact de l'action syndicale au niveau des pays, par l'élaboration de structures et d'actions opérationnelles dans le développement des capacités à l'échelon régional et national.**

- La création du Réseau a coïncidé avec le lancement de la CSI en qualité d'organisation mondiale, dont les régions sont les principaux instruments de la mise en œuvre et du suivi du développement à l'échelon régional et national.
- Un sérieux déficit de capacités a été identifié en matière de ressources, de connaissances et de stratégies. La pérennité de nos efforts (bilatéraux et multilatéraux) pour la coopération au développement constitue donc un important défi. Il en va de même pour les efforts menés par les autres acteurs (OIT, PNUD, donateurs bilatéraux).
- Le développement des capacités constitue un processus complexe qui nécessite d'être structuré et envisagé comme un défi constant, au regard du contexte changeant et de la rotation des responsables au sein du mouvement syndical.
- Le développement des capacités doit intégrer les différentes dimensions des stratégies organisationnelles syndicales de développement :
  - Structures de formation permanente pour les différents acteurs (responsables, personnel, personnes focales, experts, etc.), avec pour objectifs de leur fournir les connaissances et compétences nécessaires, d'assurer leur mise à jour et de renouveler les formations destinées aux nouveaux agents
  - Opportunités de réunions et de réseautage reposant sur une stratégie régionale et un plan d'action
  - Recherche et préparation des politiques (pour la formation et pour le plaidoyer)
  - Soutien aux capacités de plaidoyer
  - Stratégies de communication (information, échange d'expériences, documentation pour les politiques et actions, actions de soutien, formation et plaidoyer, etc.)
  - Ressources managériales, financières et PME pour renforcer le soutien au programme.

## Annexe II

### **NOTE SUR LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE :**

Quels que soient les résultats du débat sur la diversification, nous proposons d'utiliser les prochaines opportunités de financement de l'UE pour soutenir le Réseau et le développement des capacités.

- 1 Le développement des capacités peut être proposé en tant que programme mondial de développement des capacités visant à renforcer les régions dans leur soutien aux stratégies nationales et à l'efficacité de leur impact.

Une note théorique sera soumise avant le 3 mai et une consultation en ligne devra être ainsi organisée sur les grandes lignes de ce programme de développement des capacités au cours des prochaines semaines. Des consultations spécifiques auront lieu auprès des organisations régionales dans les semaines à venir afin de définir l'approche de cette stratégie dans chacune des régions.

À ce stade, il serait aussi important de savoir si votre organisation souhaite souscrire à ce programme en tant que partenaire (services de financement ou de « sous-traitance », ce qui nous permettrait de rendre compte de votre contribution aux formations, à la recherche et autres événements organisés dans les régions, ou d'être en charge de l'organisation de certaines de ces activités en coopération avec l'organisation régionale).

Cette initiative implique une stratégie sur trois ans et un cofinancement à 75 % par l'UE (s'il est approuvé).

- 2 Le projet de Réseau sera présenté pour suivi dans le cadre du budget ANE de l'Objectif 3 sur les réseaux de soutien en Europe. Ce budget finance déjà le RSCD actuellement.

L'action complémentaire apportée au programme mentionné ci-dessus nous permettra de nous concentrer davantage sur les aspects politiques du Réseau et sur l'agenda commun pour l'efficacité de la coopération syndicale.

Le nouveau contrat éventuel s'ajustera aux grandes lignes du contrat actuel : un programme sur deux ans cofinancé par l'UE.

La proposition de réseau doit être finalisée immédiatement après Helsinki, d'où la nécessité d'une discussion informée et préparée lors de la réunion du Réseau les 10, 11 et 12 mai.

\* \* \* \* \*